



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2022/092

**OBJET : CONVENTION CADRE DE COOPÉRATION ENTRE
LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE JALLE EAU BOURDE
ET LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE MONTESQUIEU**

Nombre de Conseillers Communautaire en exercice : 45

Nombre de Conseillers présents : 24

Nombre de Conseillers présents et représentés : 37

Quorum : 15

Date de convocation : 17 juin 2022

Date d'affichage de la convocation au siège : 17 juin 2022

Secrétaire de séance : M. Aulanier

Le 23 juin de l'année deux mille vingt-deux à 18h30

à Martillac – Salle du conseil

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Montesquieu, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Bernard FATH.

La séance est ouverte

NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuration à	NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuration à
FATH Bernard (Président)	P		TALABOT Martine (Maire)	E	
BARRÈRE Philippe (Maire)	P		CAUSSÉ Anne-Marie (Maire)	E	Mme PEREZ
GAZEAU Francis (Maire)	P		PEREZ Gracia (Maire)	P	
DUFRANC Michel (Maire)	E	M. FATH	BARBAN Laurent (Maire)	E	Mme PERPIGNAA- GOULARD
CLAVERIE Dominique (Maire)	P		TAMARELLE Christian (Maire)	P	
BOURGADE Laurence (Maire)	E	Mme BURTIN-DAUZAN	BURTIN-DAUZAN Nathalie (Maire)	P	
CLÉMENT Bruno (Maire)	P		BONNETOT Aurore	P	
DUMESNIL Mickaël	P		GILLET Jean-Paul	P	
LAGARDE Valérie	P		LABASTHE Anne-Marie	E	Mme PREVOTEAU
CLAIR Jean-Georges	E		MOUCLIER Jean-François	A	
COUBRA Lionel	A		PERPIGNAA GOULARD Véronique	P	
BALAYÉ Philippe	E		PRÉVOTEAU Marie-Louise	P	
BOURROUSSE Michèle	P		VIGUIER Marie	A	
GACHET Christian	E	Mme SAUNIER	POLSTER Monique	P	
MONGE Jean-Claude	E	Mme BOURROUSSE	SIDAQUI Alain	P	
SAUNIER Catherine	P		CHEVALIER Bernard	P	
DURAND François	A		SABY Nadia	E	M. CHEVALIER
LEMIRE Jean-André	P		HEINTZ Jean-Marc	E	Mme LAGARDE
BOURRIER Sylviane	E	Mme POLSTER	BÉTENCOURT Catherine	E	M. BORDELAIS
LAFFARGUE Alexandre	E	M. CLAVERIE	BORDELAIS Jean-François	P	
MARTINEZ Corinne	P		FAURE Christian	A	
SOUBELET Véronique	E	Mme MARTINEZ	GIRAUDEAU Isabelle	P	
AULANIER Benoist	P				

* P = Présent / E = Excusé, procuration à. / A = Absent



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2022/092

OBJET : CONVENTION CADRE DE COOPÉRATION ENTRE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE JALLE EAU BOURDE ET LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE MONTESQUIEU

Vu les statuts des Communautés de communes de Montesquieu et Jalle Eau Bourde,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant l'avis favorable du bureau,

EXPOSE

La Communauté de Communes de Montesquieu a mis en place une politique de coopération avec ses principaux partenaires institutionnels, à savoir l'État, la Région Nouvelle-Aquitaine, Bordeaux Métropole et les communes du canton de La Brède.

La présente délibération propose de venir compléter ces conventions de partenariat avec la Communauté de communes de Jalle Eau Bourde.

Les deux communautés de communes de Montesquieu et de Jalle-Eau-Bourde partagent, de par leur proximité géographique et leurs intérêts communs, de plus en plus de projets sur des thématiques variées dans le cadre de leurs compétences.

En effet, ces deux communautés de communes sont des territoires très dynamiques, avec un développement économique favorisant la création d'emploi. Leur patrimoine naturel est également remarquable, tant d'un point de vue des paysages naturels que de la biodiversité qu'ils abritent, mais encore de leurs activités agricoles. Ces deux principaux atouts font d'elles des territoires très attractifs, ce qui les obligent constamment à réfléchir et à adapter leurs offres de services pour répondre aux besoins de leurs habitants, anciens et nouveaux.

La CCM et la CCJEB siègent ensemble dans plusieurs institutions communes, telles que le SYDAU (syndicat mixte du Scot de l'Aire Métropolitaine Bordelaise) ou NAM (syndicat mixte Nouvelle Aquitaine Mobilités).

Cette collaboration ancienne entre les deux collectivités a été récemment renforcée dans le cadre de la contractualisation mise en place par la Région Nouvelle-Aquitaine, par le contrat de développement et de transitions (en remplacement du contrat d'attractivité), par l'État avec le CRTE (contrat de relance et de transition écologique), et plus récemment dans le cadre du dossier de candidature à l'appel à projet régional pour la gestion des fonds européens.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- Approuve la convention cadre de coopération avec la Communauté de communes de Jalle Eau Bourde,
- Autorise le Président à mettre en œuvre toutes les actions nécessaires à l'application de cette convention.

Fait à Martillac, le 23 juin 2022

Le Président de la CCM

Bernard FATH

Document signé électroniquement

